

Table de concertation des maisons de répit

Déclaration de principes

Les maisons de répit se sont donné des valeurs et des principes communs afin de contribuer de manière tangible à l'amélioration de la qualité de vie des familles vivant avec une personne ayant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble envahissant du développement (TED).

Nous sommes :

1. Des organismes communautaires autonomes créés par et pour les familles.
2. Des milieux d'accueil qui prennent la relève des familles en leur offrant un répit et ainsi, contribuent à prévenir l'épuisement et l'éclatement.
3. Des ressources polyvalentes offrant des services personnalisés.
4. Des lieux disponibles qui peuvent répondre aux situations d'urgence en offrant du dépannage/gardiennage.
5. Des milieux de vie stimulants et adaptés qui répondent aux besoins spécifiques de chaque personne.
6. Un ensemble de personnes offrant aux familles du support, de l'information, de l'écoute, des références ou toute autre forme d'aide visant à les soutenir et les accompagner.
7. Des équipes de travail (salariés/bénévoles) dynamiques, dévouées, aimantes et créatives.

Nous croyons :

1. À la nécessité de maintenir et développer un réseau de maisons de répit supporté par l'état.
2. Au caractère distinct de la mission des organismes communautaires autonomes.
3. À la nécessité d'offrir un endroit accueillant, sain et sécuritaire.
4. Au besoin de travailler collectivement et de se concerter afin de promouvoir l'importance de nos services auprès de l'état.
5. À la nécessité de maintenir et de développer des liens d'appartenance d'enracinement et de solidarité avec la communauté.

Table de concertation des maisons de répit

Nous fondons nos interventions sur les valeurs suivantes:

1. Chaque personne a droit à sa dignité et au respect.
2. La reconnaissance de chaque personne accueillie ainsi que de sa famille selon leur histoire, leur rythme et leurs caractéristiques propres.
3. Les personnes doivent conserver leurs acquis afin de favoriser le maintien à domicile.
4. Une approche globale et les fondements de l'action communautaire que sont la justice, la démocratie et l'égalité.

Nous revendiquons

1. Le respect des lois garantissant la continuité des services aux familles.
2. Un financement récurrent adapté à nos besoins et associé à la mission globale de nos organismes.
3. De meilleures conditions de travail pour les équipes de travailleurs et travailleuses.
4. Une réelle reconnaissance des organismes communautaires autonomes tant sur les plans de leur mission, de leur approche et de leurs pratiques que de leur financement.

Nous nous engageons à :

1. À travailler au maintien de nos services à un coût raisonnable pour les familles;
2. À défendre les droits des parents à avoir accès à des services adaptés à leurs besoins;
3. À sensibiliser nos communautés aux réalités des personnes DI-TED et de leur famille;
4. À dénoncer des situations injustes, promouvoir les droits des personnes DI-TED et proposer des améliorations à cet égard;
5. À travailler en étroite collaboration avec les familles pour maintenir les acquis des personnes DI-TED.